



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Inspecteurs

Question écrite n° 38504

Texte de la question

M Dominique Bussereau attire l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports sur les difficultés qui se posent dans l'organisation des examens du permis de conduire. La mesure de réduction de 1,5 p 100 des emplois publics prévue dans le cadre de la politique économique menée par le Gouvernement (soit quatorze postes prévus par la loi de finances pour 1988) ne doit pas s'appliquer au corps des inspecteurs du permis de conduire Aussi, si l'on considère le remplacement, selon les règles en vigueur, des départs prévisibles à la retraite, c'est donc un concours pour le recrutement d'une vingtaine d'inspecteurs qui doit être organisé cette année, permettant ainsi un meilleur fonctionnement du service public des examens du permis de conduire. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser les modalités de recrutement

Données clés

Auteur : [M. Bussereau Dominique](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38504

Rubrique : Permis de conduire

Ministère interrogé : équipement, logement, aménagement du territoire et transports.

Ministère attributaire : équipement, logement, aménagement du territoire et transports.

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 1988, page 1342